



PROCES-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Le jeudi 1^{er} juin 2023 à 18 h 00
Au siège de la Communauté de communes

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 17 - PROCURATIONS : 3 - VOTANTS : 20

Présents :

APT : M. Frédéric SACCO, M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY
AURIBEAU : M. Roland CICERO
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Francis FARGE
MENERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents-excuses :

APT : Mme Dominique SANTONI
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESSE
GARGAS : Mme Laurence LE ROY
GOULT : M. Didier PERELLO
MURS : M. Christian MALBEC
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations de :

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD donne pouvoir à Mme Martine CALAS
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI

Étaient également présents :

EBE : Fabien BARONNIER (Directeur)
CCPAL : Emmanuel BOHN (DGS), Laurent GARCIA (Chef de projet Territoires zéro chômeur longue durée -TZCLD), Charlotte GRÉGOIRE (Assistante de Direction)

EBE

Patrick MERLE rappelle l'expérimentation TZCLD sur le territoire de la CCPAL. Il met en avant l'habilitation territoire zéro chômeur obtenue en septembre 2022. Il précise qu'il s'agit d'une des 60 expérimentations en France et la seule de la 2^{ème} loi qui régit l'expérimentation TZCLD à avoir été habilitée en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Si l'objectif de l'expérimentation sur le territoire de la CCPAL est atteint, cela placera cette dernière 1^{ère} expérimentation de France. Il présente l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) comme étant le « bras armé » de cette expérimentation. Ce projet de TZCLD est un projet de territoire, un projet politique piloté par le Comité Local pour l'Emploi (CLE) et porté par la Communauté de communes et les 3 communes d'où viennent les chômeurs : Apt, Gargas et Saint-Saturnin-lès-Apt. Il précise que l'ensemble du territoire peut avoir accès aux prestations de l'EBE et qu'aujourd'hui l'EBE a stabilisé 52 emplois.

Le travail devant être conforté pour ces employés, les embauches sont arrêtées depuis un mois et demi environ. Les embauches reprendront en septembre / octobre après cette consolidation afin d'atteindre d'ici la fin de l'année 100 emplois.

Fabien BARONNIER présente le modèle économique de l'EBE.

Il indique un taux de handicap des salariés de l'EBE de 54% sachant que tout employeur de 20 salariés et plus doit employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6 % de l'effectif total. Il annonce que l'EBE a un contrat avec Enedis sur l'ensemble du département de Vaucluse. Ce contrat concerne l'entretien des compteurs électriques extérieurs (essentiellement les portes des coffrets).

Il rappelle qu'un chômeur coûte 18 000 €/an et que c'est cet argent qui sert de subvention dans l'EBE.

En 2023, le budget de fonctionnement de l'EBE est d'environ 1 500 000 € et la masse salariale représente environ 1 000 000 €.

En 2025, la masse salariale est estimée à environ 3 000 000 €, financée par les fonds nationaux.

Le but de l'EBE est de créer un consensus territorial, une dynamique territoriale.

Patrick MERLE souligne les problèmes de recrutement des chefs d'entreprise. Il indique la relocalisation d'Eurosilicone qui devrait ramener 250 emplois de l'Écosse sur le territoire en précisant que l'entreprise peut faire appel à l'EBE. Il rappelle qu'il y a 2 000 chômeurs sur le territoire.

Maryse BONNET souhaite connaître le processus de formation.

Fabien BARONNIER répond qu'il y a un travail réalisé sur les compétences sociales et professionnelles et que l'EBE a souscrit à un organisme de formation. Il met en avant le fait de travailler l'employabilité.

Il précise que 70% des personnes recrutées par l'EBE ont plus de 50 ans, 30% ont un problème de mobilité, privation moyenne d'emploi de plus de 5 ans.

Patrick MERLE rajoute que l'EBE a également recruté des personnes jeunes, des personnes avec un niveau d'études bac + 7.

Il souligne le moment d'émotion ressenti lors de la signature des contrats de travail des « invisibles ».

Jean AILLAUD remercie Fabien BARONNIER pour son intervention.

Fabien BARONNIER termine en invitant les élus à l'inauguration de l'EBE le mercredi 07 juin à 11h à Gargas.

Présentation EBE en annexe (1).

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée, à l'unanimité, désigne Frédéric SACCO en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 04 mai 2023 avec l'ajout suivant demandé par Mathias HAUPTMANN : la forêt des cèdres du Petit Luberon, labellisée Espace Naturel Sensible, est un haut lieu touristique du Vaucluse fréquenté par plus de 30 000 personnes chaque été, et un des rares à bénéficier d'un mode dérogatoire en raison notamment de son équipement et de son parcours spécifique balisé.

DEVELOPPEMENT DURABLE

1 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Frédéric SACCO rappelle :

- la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui a renforcé le rôle des intercommunalités comme coordinateurs de la transition énergétique,
- la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat qui a inscrit l'urgence climatique dans le code de l'énergie et fixe l'objectif d'une neutralité carbone en 2050,
- le Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, prévoyant l'obligation de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire de plus 1000 mètres carré afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010.

Le Vice-Président fait référence aux statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), et notamment l'article 2.1 déclarant d'intérêt communautaire l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de portée communautaire en faveur du développement durable et de la maîtrise des énergies.

Il mentionne la délibération du 14 décembre 2020 relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial Pays d'Apt Luberon, et notamment l'action n°4 « Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics » inscrite au plan d'action ainsi que la délibération du 17 novembre 2022 l'autorisant à signer avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur le contrat « Nos territoires d'abord » de Relance et de Transition Ecologique, auquel est inscrit le projet de rénovation énergétique globale du bâtiment du siège administratif de la Communauté de communes.

Il rappelle aussi la circulaire préfectorale du 16 décembre 2022 relative à l'appel à projets au titre du Fonds Vert 2023 et la délibération du 02 février 2023 approuvant le plan de financement prévisionnel et autorisant la sollicitation d'aides financières auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'État pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment du siège de la Communauté de communes.

En sa qualité de coordinatrice de la transition énergétique à l'échelle de son territoire, la Communauté de communes se doit d'être exemplaire sur la gestion de son patrimoine public et sur la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, en particulier concernant l'énergie.

Cependant, après instruction par les services de l'État, il convient de modifier le plan de financement approuvé par la délibération du 02 février 2023.

Le plan de financement modificatif est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Montant estimatif des dépenses		Montant estimatif des recettes	
Rénovation énergétique du siège administratif de la CCPAL	Travaux : 469 700,00 € -Isolation par l'extérieur de l'ancienne partie du bâtiment et de l'aile Patrimoine -Remplacement des baies vitrées par des murs maçonnés puis isolation par l'extérieur du couloir amenant à la cuisine et de la cage d'escalier amenant à l'étage -Isolation de la toiture aile Patrimoine -Changement des menuiseries des bureaux de l'ancienne partie du bâtiment et des bureaux de l'aile Patrimoine, de l'accueil et de la grande salle de réunion -Système d'occultation baie vitrée accueil (stores) -Mise en place d'une VMC dans tous les bureaux	Région Sud : 30 %	140 910,00 €
		Etat : 40%	187 880,00€
		Autofinancement : 30 %	140 910,00 €
TOTAL	469 700,00 €	TOTAL	469 700,00 €

Frédéric SACCO annonce un coût supplémentaire pour la CCPAL d'environ 45 000 € étant donné que la subvention de l'État passe de 234 900 € (50%) à 187 880 € (40%).

Jean AILLAUD résume le comité de pilotage et de suivi régional du « Fonds Vert » auquel il a assisté avec Emmanuel BOHN le 30 mai 2023 à la Préfecture de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il met en avant le succès de ce dispositif et annonce le renouvellement du « Fonds Vert » en 2024.

Il donne quelques chiffres pour la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : 157 millions d'euros au total, 65 millions d'euros « consommés » dont 7 millions d'euros « consommés » en Vaucluse.

Une grande partie des projets repose sur la rénovation énergétique et l'éclairage public. Il précise qu'en moyenne la subvention de l'État pour les projets atteint 12%.

Patrick MERLE rappelle l'enveloppe globale au niveau national de 2 milliards d'euros en précisant qu'il y a eu 7 milliards d'euros demandés sur l'ensemble des projets.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Retire la délibération n°B-2023-06 du 02 février 2023.

Approuve le plan de financement modificatif des travaux de rénovation thermique du bâtiment du siège administratif de l'intercommunalité.

Sollicite une aide financière auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du contrat « Nos territoires d'abord », pour un montant de 140 910 euros.

Sollicite une dotation financière auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert pour un montant de 187 880 euros.

Donne mandat au Président ou à son représentant pour engager toutes les démarches administratives et financières afin de mener à bien le projet.

TOURISME

2 – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC VELO LOISIR PROVENCE 2021-2023

Frédéric SACCO rappelle les statuts de la CCPAL et notamment la compétence :

1.2 Actions de développement économique et touristique intéressant l'ensemble de la communauté de communes :

1.2.8 la définition de la politique touristique intercommunale qui porte sur :

- les actions de promotion, d'accueil et d'information du public en matière de tourisme propre au territoire communautaire
- la coordination des acteurs publics et privés en matière de tourisme
- la création et la gestion d'un Office de tourisme intercommunal et de bureaux d'information touristique
- le soutien et la participation à des structures participant au développement touristique du territoire
- le soutien et la participation à des projets de valorisation et de développement touristique intéressant l'ensemble du territoire.

Le Vice-Président mentionne la délibération du 3 juin 2021 approuvant la convention de partenariat avec l'association Vélo Loisir Provence pour une durée de trois ans, de 2021 à 2023, avec une participation de la CCPAL à hauteur de 7 084 € TTC pour chaque année.

Il cite la délibération du 7 avril 2022 approuvant la convention-cadre de partenariat entre le Département de Vaucluse et la CCPAL pour la création et l'entretien des boucles touristiques « Autour de Gordes à vélo » et les « Ogres à vélo », pour une durée de 10 ans, de 2022 à 2032 inclus.

Il souligne l'engagement de la Communauté de communes, via l'office de tourisme intercommunal, pour la contribution à la gestion et la maintenance des équipements cyclotouristes des boucles locales.

Il rappelle le partenariat initié depuis 2011 entre la Communauté de communes et l'association Vélo Loisir Provence, pour l'accompagnement de la mise en œuvre des politiques en faveur du développement du tourisme à vélo sur le territoire Pays d'Apt Luberon, traversé par quatre itinéraires vélo.

L'article 5.3 de la convention de partenariat avec Vélo Loisir Provence 2021-2023 stipule que des crédits complémentaires peuvent être accordés pour une action ponctuelle confiée à cette association, soit 1 000 € pour l'année 2023.

Frédéric SACCO rappelle que l'inauguration de l'itinéraire « Gordes à vélo » aura lieu à Saint-Pantaléon le mardi 13 juin à midi.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve l'avenant à la convention de partenariat avec Vélo Loisir Provence 2021-2023.

Précise que le montant de 1 000 € pour des interventions relatives à l'entretien des itinéraires du territoire de la Communauté de communes en 2023 a été prévu au budget Office de tourisme.

Autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3 – CONVENTION FINANCIERE ET DE PARTENARIAT ENTRE LA CCPAL ET LA FONDATION BLACHERE DANS LE CADRE DU PROJET DE CREATION D'UN NOUVEAU CENTRE D'ART A BONNIEUX

La CCPAL a pour compétence la définition et la mise en œuvre d'une politique en faveur du développement culturel du territoire et peut soutenir des actions et projets de portée intercommunale dans le cadre de la politique culturelle définie.

Le projet de la Fondation Blachère est d'ouvrir ses portes dans un nouveau Centre d'Art désormais situé dans l'espace de la gare de Bonnieux, sachant que ce nouvel espace en zone rurale offrira de nombreuses possibilités de développement :

- 6 espaces d'accueil (studio) pour des résidences d'artiste ;
- Une salle de spectacle/cinéma de 200 places ;
- 3 salles d'exposition pour un total 390 m² ;
- Une boutique d'artisanat ;
- Un fond de documentation ;
- Un parking de 70 places ;

Et que la Fondation Blachère investira également l'ancienne gare de Bonnieux et son jardin qui sont situés juste en face pour les résidences d'artistes et ateliers d'enfants.

Dans le cadre de ces travaux, la Fondation Blachère a sollicité la CCPAL pour une subvention d'investissement spécifique à la mise en accessibilité Handicap et pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) de 2 niveaux de ce nouveau Centre d'Art, pour entre autres : l'achat et l'installation d'un élévateur, l'achat et l'installation des rampes d'accès extérieur, l'achat d'équipements mobiliers spécialisés PMR.

Ces travaux permettront aux personnes en situation de handicap d'accéder à la salle d'exposition du 1^{er} étage, au fond de documentation du 1^{er} étage, à l'atelier pour enfants/adultes, au studio et logement d'artiste.

Les objectifs de ce projet de la Fondation Blachère qui sont de favoriser sur le territoire de la CCPAL la mise en accessibilité des œuvres en direction du public en situation de handicap et de promouvoir les initiatives indépendantes visent à favoriser la diversité culturelle et l'accès à la culture et aux arts pour les personnes en situation de handicap.

Le territoire intercommunal dispose de très peu de locaux ou salles accessibles aux personnes à mobilité réduite disposant des fonctionnalités et propriétés que devrait présenter le futur Centre d'Art de la Fondation Blachère.

En contrepartie du versement de cette subvention d'investissement de la CCPAL à la Fondation Blachère, les espaces de ce Centre d'Art seront mis à disposition ponctuellement, à titre gracieux et pour une durée indéterminée à la CCPAL et donc au Conservatoire de Musique Pays d'Apt Luberon dans le cadre de la mise en œuvre de son projet d'établissement (projets pédagogiques, actions de diffusion...) et de la préfiguration du label 100% Education Artistique et Culturelle.

Le projet de convention financière et de partenariat proposé entre la CCPAL et la Fondation Blachère dans le cadre de ce projet de nouveau Centre d'Art à Bonnieux précise notamment les objectifs et les engagements de la Fondation Blachère, les conditions financières et de versement de la subvention d'investissement par la CCPAL.

Dans le cadre de cette convention et du projet précité, la CCPAL a décidé d'attribuer une subvention d'investissement de 5 000 € à la Fondation Blachère pour la mise en accessibilité handicap et PMR de 2 niveaux de son nouveau Centre d'Art, dont les conditions de versement sont fixées dans la présente convention.

Véronique ARNAUD-DELOY précise que la subvention de la CCPAL accordée à la Fondation Blachère permet à cette dernière de demander des subventions à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi qu'au Département de Vaucluse.

Lucien AUBERT rappelle que l'inauguration de ce nouveau Centre d'Art à la gare Bonnieux aura lieu le jeudi 29 juin 2023 à 18h30.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve la convention financière et de partenariat proposée entre la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et la Fondation Blachère, dans le cadre de ce projet de nouveau Centre d'Art à Bonnieux, telle que présentée en annexe.

Autorise le Président à signer ladite convention et tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

FETE DU PERSONNEL DE LA CCPAL

Jean AILLAUD invite les élus à l'apéritif servi à l'occasion de la fête du personnel de la CCPAL le vendredi 02 juin 2023 à 19h30 à la salle des fêtes de Caseneuve.

INAUGURATION - AIRE DE JEUX A LACOSTE

Mathias HAUPTMANN invite les élus à l'inauguration de l'aire de jeux à Lacoste le samedi 03 juin 2023 à 10h30.

GF LUBERON PAYS D'APT

Frédéric SACCO rappelle aux élus le mail envoyé par Louis SOHIER, Chargé de Projet à l'Agence événementielle Dénivelé Challenges concernant l'autorisation de passage de la cyclo sportive GF Luberon Pays d'Apt par les maires. Il précise que cette autorisation doit être retournée par courrier ou par email avant le 30 juin 2023.

PIECE ANNEXE

1- Présentation EBE

L'ordre du jour étant épuisé, le Vice-Président lève la séance.

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO

Le Vice-Président,
Jean AILLAUD

